

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE ST-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

RÈGLEMENT 2023-317

Déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux

Avis de motion	:	<u>2 octobre</u>	2023	23-10-131
Adoption	:	<u>6 novembre</u>	2023	23-11-157
Publication	:	<u> </u>	2023	

Article 1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

Article 2 Objet

Le règlement a pour but de permettre à l'ensemble de la population de prendre, en tout temps, connaissance des avis publics émis par la municipalité, rendant ces derniers plus accessibles.

Article 3 Avis publics assujettis

Le présent règlement s'applique à tout avis public de la municipalité dont la publication est légalement exigée en vertu de toute loi ou tout règlement régissant la municipalité.

Article 4 Publication et affichage

Les avis publics mentionnés à l'article 3 du présent règlement seront, à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site Internet de la municipalité, sur la page Facebook de la municipalité et affichés sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal.

Les formalités spécifiques requises par les différentes lois et règlements applicables, autre que les modalités prévues au présent règlement, demeurent inchangées

Article 5 Dispositions finales

Le mode de publication prévu par le présent règlement a préséance sur celui prescrit par l'article 431 du Code municipal du Québec ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

Le présent règlement ne peut pas être abrogé, mais il peut être modifié.

Le gouvernement du Québec peut, par règlement, fixer des normes minimales relatives à la publication des avis publics municipaux.

Article 6 Abrogation des règlements antérieurs

Le présent règlement abroge et remplace tout autre règlement relatif à la publication des avis publics ainsi que toutes autres dispositions antérieures ou contraires.

Article 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ, le 6 novembre 2023.

Alain Fortier, Maire

Karine Lachance, Directrice générale et Greffière-trésorière